



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
Rédigé par le Groupe J'Aime Le Rouret

Présents liste majoritaire : MM. LOMBARDO – CASCIANI – CHESTA – LATY – DELORME – DROUARD – DUBBIOSI – FISCHER – BARLET – HATTIGER – NOSSARDI – Mmes ZEROUAL POMERO (proc. de F. Guillaud) – GENET – WENZINGER – PANNEAU – GARCIA – SKYRONKA – GONZALES (proc. de JP Lesne) – MELLERIN

Présents liste minoritaire : M. DEBEIRE – Mmes BOINNARD BERNA – FECOURT (proc. de S Balzan)

Présence de M. Saulnier (DGS) – Mme SIMOES (secrétariat du Maire)

Présence de F. Bongiovanni (correspondante Nice Matin)

Mme Garcia est désignée secrétaire de séance par M. le Maire, mission qu'elle a acceptée.

M. le maire salue le retour de Mme Bongiovanni, correspondante de Nice Matin.

Approbation du PV de la séance de CM du 5 octobre 2023 :

Mme Fécourt :

Je vais m'adresser à Mme Garcia qui était secrétaire de séance le 5 octobre 2023. Pouvez-vous nous dire comment vous avez procédé pour la rédaction du PV ? C'est vous qui, en qualité de secrétaire de séance, avez le pouvoir de modifier le PV. Jusqu'à présent jamais la secrétaire de séance n'est intervenue pour nos demandes de modification.

M. le maire, vous n'avez pas le droit de modifier le PV de façon unilatérale. Vous désignez la secrétaire de séance sans demander l'approbation des conseillers municipaux alors que cette nomination revient au conseil municipal. A la CASA, le conseil communautaire est consulté pour nommer le secrétaire de séance, je reprends à ce sujet le PV de la séance du 9 octobre 2023 : « il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. XW ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

Nos interventions ne sont pas relatées fidèlement dans le PV alors que vous disposez de l'enregistrement.

Merci de mettre mon intervention au PV.

M. le maire s'empresse de répondre à la place de Mme Garcia : Le PV est rédigé par nos services, sous le contrôle de la secrétaire de séance qui le signe, et sous ma responsabilité. On n'a pas à faire du mot à mot. Je vous invite à faire un recours comme vous savez le faire...

Mme Fécourt : nous ne vous demandons pas du mot à mot, nous souhaitons que nos propos soient retranscrits précisément pour la transparence des débats. Vous n'avez pas le droit de supprimer les propos conflictuels. Dans ce PV, à deux reprises, nous avons dit que vous faisiez de la désinformation. Jamais cela n'a été écrit.

M. Casciani : vous votez toujours contre, et pour entendre toutes ces âneries !

Mme Fécourt : nous ne votons pas toujours contre le PV, regardez bien tous les PV ; et puis nous ne disons pas des âneries ! je me propose d'être secrétaire de séance, cela allégera le travail des services.

M. le maire : je refuse, ce poste est réservé à un élu du groupe majoritaire.

Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

Discours de M. le maire pendant 15 minutes pour relater, comme d'habitude, les réalisations et notamment les constructions. Ce discours n'est pas précisé dans l'ordre du jour.

Il a parlé d'une rumeur sur 2 arbres qui allaient être arrachés. Il dit avoir reçu un courrier.

Précision au sujet de cette rumeur qui n'en est pas une :

Il s'agit du terrain proche de la boulangerie en bordure du chemin de Font Figuière et des Rainards. J'ai adressé un courrier le 28 août 2023 à la CASA pour signifier que le permis de construire de 2 immeubles signé par M le maire, ne respecte pas les prescriptions de la CASA à savoir que tout abattage d'arbre est interdit en bordure de vallon dans une marge de recul de 8 mètres.

Or, sur le permis de construire, dans cette marge de recul de 8 m, 2 arbres sont désignés pour être abattus. De plus, sur le terrain, les 2 chênes sont en grand danger car un bâtiment sera construit tout proche du tronc et entre les deux chênes, un escalier est prévu. Les oliviers seront déplacés et replantés sur le terrain.

La réponse de la CASA : « Lors de nos opérations de contrôle de terrain, nous procéderons à la vérification de la conformité des travaux. En cas de non-conformité, nous exigerons alors la modification des dossiers accordés (si possible) ou la mise en conformité. »

Concernant ce projet, j'ai également écrit à M. le maire le 28 août 2023 pour demander des éclaircissements sur l'Emplacement Réserve 40 situé sur le chemin de Font Figuière (entre la RD 2085 et le carrefour du chemin de Font Figuière avec le chemin des Rainards) car le permis de construire précise que des places de stationnements y seront installées. Seront-elles privées ou publiques ?

Je n'ai jamais eu de réponse à mon courrier.

M. le maire a demandé à ses services de compter tous les arbres plantés. Il se montre satisfait puisqu'il arrive à plusieurs centaines.

Reprise de l'ordre du jour.

1. Administration générale

1.1 CASA : Rapport annuel d'activités 2022 de la CASA et présentation des comptes administratifs 2022 (DCM 2023 - 62)

Mme Garcia, élue communautaire, présente les temps forts de 2022 en ce qui concerne la CASA :

1. Les finances

L'année 2022 est l'année de la sortie de la crise sanitaire et d'une forte hausse de l'inflation.

L'épargne brute s'élève à 13,8 millions d'euros, l'épargne nette à 3,5 millions d'euros. La capacité de désendettement est d'environ 8 ans. Les taux de fiscalité sont inchangés en 2022.

2. La Technopole

Implantation de 28 nouvelles entreprises.

+ 1300 emplois créés sur la technopole en 2022.

3. *Mobilité / Transport*
250 prêts gratuits de Vélos à Assistance Electrique (VAE) et 400 aides à l'acquisition (90 K€)
Lancement de la ligne A gratuite du bus-tram sur la route de Grasse à Antibes
Gamme tarifaire la plus attractive du 06
4. *Environnement / cadre de vie*
Lancement de la consultation CASA 2040 dans les communes de la CASA
Watty à l'école : 68 classes de CM1/CM2 sensibilisées
Appel à projet Activ'ta Terre : 15 000 € d'aides CASA pour des actions bénéficiant à 2 300 enfants
Casa Nature : 1 400 participants pour une cinquantaine d'activités gratuites
5. *GEMAPI*
Dispositif CAS'ALABRI pour réduire la vulnérabilité des biens en zones inondables
56 dossiers de demandes de subvention pour des travaux de 345 K€
Patrimoine géré par la CASA en direct ou via le SMIAGE : 4 cours d'eau majeurs (Loup, Brague, Malvan et Estéron), 120 km de vallons, plus de 360 km de réseaux pluviaux, 6 bassins de rétention et 6 systèmes d'endiguement
6. *Déchets*
Expérimentation collecte des végétaux en PAP (Porte à Porte) sur des quartiers d'Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris
Inauguration nouvelle déchetterie d'Antibes, prioritairement destinée aux professionnels
Taux de la taxe CASA : 8,8 % en 2022, taux le plus bas comparativement à la Métropole et les communautés d'agglomération environnantes
7. *Logement*
378 logements sociaux livrés (23 opérations)
Mise en œuvre au 1^{er} septembre 2022 de la réforme de la cotation de la demande de logement social
Accession à la propriété : 1054 demandeurs de logements en accession enregistrés au 31/12/2022.
8. *Cohésion sociale*
Financement de 19 associations dont la Mission Locale Antipolis pour 971 200 €
Organisation de la 1^{ère} édition des 10 jours pour l'emploi et la formation
Déploiement du 3^e protocole du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi 2021-2023
Lutte contre les violences faites aux femmes : sensibilisation de 300 collégiens et lycéens
9. *Culture*
4^e salon du Livre Jeunesse
416 539 entrées en 2022 dans le réseau des médiathèques
10. *Tourisme*
Inauguration du Bureau d'Information Touristique de Valbonne en centre village
Implantation d'un Bureau d'Information Touristique Mobile à l'entrée du village de Gourdon et de Tourrettes sur Loup pour la saison estivale
11. *Solidarité aux communes*
Fonds de concours : 91 dossiers votés pour une participation financière CASA de 16 895 692,25 €

Signature du contrat de territoire CASA / CD06 : 16 opérations pour un soutien financier du Département de 11 M €

Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : 75 opérations pour un soutien financier de 27 M €

Signature du contrat « nos territoires d'abord » : plus de 72 M€ de projets pour 13 opérations avec 18 M€ de participation financière de la Région.

12. Agriculture

Reconquête des friches agricoles sur 9 communes avec près de 490 000 € de financements de travaux

Acquisition de 5 ha en plaine de la Brague pour un projet environnemental et agricole

Lancement de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial de la CASA

13. CAP AZUR

Ouverture de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes aux communes du pôle CAP AZUR

200 bornes sur le réseau WiiiZ

14. 20 ANS DE LA CASA

Mise en œuvre d'un plan de communication

Création d'un logo spécial 20 ans

Organisation d'un urban Trail

Brochure retraçant l'histoire de la CASA et ses réalisations sur 20 ans

Création d'un film documentaire diffusé sur TV5 Monde.

La présentation est actée.

1.2 CASA : Rapport annuel d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (DCM 2023 - 63)

Présentation de Mme Genet :

- *4219 habitants desservis*
- *2 réservoirs d'eau potable*
- *1945 abonnés et 2057 compteurs abonnés, certains abonnés ayant 2 compteurs : 1 pour l'arrosage et 1 domestique*
- *1902 branchements*
- *645 099 m3 mis en distribution*
- *451 014 m3, volume consommé autorisé*
- *Le contrat se termine le 31 décembre 2025. Il y a fort à parier que la CASA, dès l'année prochaine, va commencer à réfléchir sur le mode de gestion de ce service pour Le Rouret : avec la possibilité d'un retour en régie ou la poursuite d'une gestion déléguée à un prestataire privé. On en saura plus dans les mois qui viennent.*
- *Le délégataire gère 41,7 km de réseau.*
Le prix de l'eau pour la facture de 120 m3 est de 2,53 € le m3.
- *Les recettes de vente d'eau (factures d'eau payées par les abonnés du Rouret) ont rapporté 1 101 941 € HT avec un rendement de réseau de 77,7 %.*
- *L'objectif contractuel était de 75 %, donc on l'a dépassé, c'est une bonne chose.*
- *29 fuites ont été réparées.*
- *L'indice linéaire de pertes est de 12,75 m3/jour/km*

- Retour sur les événements de 2022 : la sécheresse. On s'est retrouvés en alerte, alerte renforcée puis en crise avec des mesures drastiques pour économiser la ressource qui venait à manquer.
- 19 617 € de travaux ont été réalisés : Chemin des Trucs et du Haut Lauron, renouvellement de 332 ml en fonte de 200 mm et pose de 41 ml en PEHD (polyéthylène de haute densité) de 63 mm, modification du tarif agricole (0,25 €HT par m³ sans distinction de tranche)
- Le travail de la CASA consiste à harmoniser les tarifs au sein de toutes les communes desservies par le canal du Foulon et à terme toutes les communes du territoire au gré de la fin des contrats.

Programme de travaux d'amélioration prévus entre 2023 et 2025 pour 500 000 €HT à choisir prioritairement sur le tableau de renouvellement des canalisations proposées :

- Chemin de la Frayère
- Route de Nice
- Chemin des Pierres de Moulin
- Route de Roquefort les Pins
- Chemin de la Bergerie
- Chemin de Peï Pellegrin
- Chemin de Beaume Mêle
- Chemin des Princes
- 89 chemin de Frayère
- 108 chemin de Frayère
- Chemin de Saint Pons

85 pré-localisateurs acoustiques pour la détection des fuites seront installés en 2024 (coût de 50 000 € financés à 50 % dans le cadre du Green Deal 06 et de la CASA).

Mme Fécourt :

J'ai lu le rapport et regardé les autres communes comme vous le disiez précédemment parce que l'on s'aperçoit que notre tarif est très élevé, le plus cher des 10 communes en délégation de service public. Nous considérons qu'il n'est pas dans l'intérêt des Rourétans, des agriculteurs tirent le signal d'alarme comme l'a fait Jean Philippe Frère lors du forum sur l'eau animé par le conseil de développement de la CASA le 9 décembre 2023.

En décembre 2022, lors du conseil municipal du 8 décembre, nous avons eu la présentation du rapport d'activité de la CASA 2021 sur l'eau. J'avais relevé la forte hausse du volume de service (passé de 1600 à 50 000 m³), ce qui m'avait amenée à interroger les services de la CASA et Suez.

J'avais également interrogé Suez sur le calcul du rendement du réseau de distribution. J'ai vu, Madame Genet, que vous étiez satisfaite du rendement de 77,7 % ; je ne pense pas qu'il faille s'en satisfaire.

Mme Genet : *Je n'ai pas dit que j'étais satisfaite, j'ai dit qu'on dépassait l'objectif.*

M. Dubbiosi : *c'est pas tout à fait cela dans le sens où il y a pas mal d'actions qui sont faites pour augmenter cette rentabilité de résultats, on est en train de signer un avenant n°6 qui prend en compte un nombre d'actions assez conséquentes pour faire en sorte d'améliorer le réseau et le faire monter à un pourcentage beaucoup plus élevé de 77 % parce que effectivement 77 % ce n'est pas bon.*

Mme Fécourt : *cela me fait plaisir d'entendre ça.*

M. Dubbiosi l'interrompt : Il y a d'une part l'amélioration du réseau mais aussi un certain nombre d'actions qui sont faites au niveau de la commune elle-même pour améliorer notre consommation d'eau, avoir une bonne analyse de ce qui se passe au Rouret. On va mettre un certain nombre de capteurs pour mieux gérer notre eau et agir sur une coupure d'eau.

Mme Fécourt : Pour calculer le rendement, j'avais expliqué mon calcul à Suez, à savoir : volume de perte / volume mis en distribution. Suez m'avait répondu que ma démarche de calcul était tout à fait cohérente et correspondait au rendement hydraulique du réseau.

*Le rapport 2022 présente un rendement de 77,7 % avec un indice linéaire de perte réseau de 12,75 m³ /km/j. (12,75 m³ x 41,7 km = **531,675 m³** perdus par jour).*

Le rendement est en baisse : il passe de 84,36 % à 77,7 %. L'indice de perte est en hausse et passe quant à lui de 9,82 à 12,75 m³ par km et par jour.

Avec un calcul du rendement hydraulique du réseau selon l'appellation de Suez, on arrive à un rendement de 70 %, avec donc 30 % de pertes, ce qui est énorme. Il faut donc bien rechercher les fuites. Avec ce calcul, l'objectif de 75 % n'est donc pas atteint.

Mme Genet : le calcul de rendement présenté dans le rapport annuel est un calcul réglementaire. Ce n'est pas parce que le rendement hydraulique est inférieur que ce sont forcément des fuites, ce peut être aussi des tests sur les poteaux incendies et l'eau dans ce cas-là n'est pas comptabilisée.

Mme Fécourt : Elle est comptabilisée dans un autre volume. J'ai bien compris le mode de calcul de rendement présenté dans le rapport. Dans le mode de calcul du rapport, l'objectif du contrat serait atteint mais avec le calcul du rendement hydraulique du réseau, l'objectif ne serait pas atteint.

M. Dubbiosi : Il y a une autre action qui concernerait la baisse de pression sur le réseau pour moins consommer d'eau.

Mme Fécourt : le rendement a baissé.

M. le maire l'interrompt : c'est une compétence qui a été transférée à la CASA, la CASA est en action maintenant. Je rappelle que nous, petite commune, avons investi énormément d'argent il y a une dizaine d'années de cela pour passer d'un rendement de réseau qui se situait aux alentours de 50 – 60 %, nous avons renouvelé 9 km de réseau d'eau à l'époque justement pour élever le rendement, tout ceci a été pris sur l'argent public. Quand on enterre les tuyaux, cela ne se voit pas toujours, mais nous avons bien conscience à l'époque qu'il fallait faire quelque chose. Aujourd'hui la CASA a maintenant cette compétence en mains et comme vient de le dire Alain Dubbiosi, elle met en place des dispositifs et tout le monde a la bonne conscience, que l'eau est un bien précieux et qu'il convient de ne plus le gaspiller ou le perdre. Pour autant, vous n'êtes pas sans l'ignorer, il existe des dessiccations de sols, des mouvements de terrains, dans la mécanique des sols et surtout quand il s'agit de fonte des mouvements de rupture qui entraînent des fuites qui sont immédiatement détectées. C'est justement pour cela qu'on va mettre en place des compteurs un peu partout par secteur et sectorisation, un travail colossal qui prend du temps qui demande de l'argent et tout ça pour répondre un peu à la question. Quand nous avons élevé le prix de l'eau sur la commune, il faut bien savoir que rien n'est gratuit dans cette société et lorsque la commune intervient pour protéger la ressource en eau et qu'elle fait 9 km de réseau, il faut bien que quelqu'un paie. Comme l'argent ne tombe pas en pluie fine chaque jour, cela a été réparti de manière solidaire entre l'ensemble des usagers et des utilisateurs.

Mme Fécourt : le rapport ne compare pas par rapport à l'année dernière. L'année dernière on nous présentait un rendement de plus de 84 %, on est descendu à 77 %. Cela veut dire que l'indice de pertes est en hausse. On perd 500 m³ d'eau par jour dans les fuites, c'est quand même colossal, il faut s'en préoccuper.

M. le maire l'interrompt : c'est ce que fait la CASA sur les villes centre, c'est très important, c'est un travail et une compétence fort heureusement prises par la CASA car aujourd'hui les communes à elles seules n'y pourraient suffire. C'est une solidarité intra communautaire, ces travaux sont pris en charge en solidarité très souvent et toujours en solidarité avec les usagers des villes au profit des communes plus petites.

Mme Fécourt : ce rapport est étudié dans toutes les communes, j'ai pu voir qu'il y avait peu d'interventions dans les différents conseils municipaux, j'ai l'impression que ce n'est pas vraiment étudié avec précision.

M. le maire : vous vous trompez Madame, vous êtes en train de porter une accusation

Mme Fécourt : j'ai bien dit « j'ai l'impression »

M. le maire : j'ai pu avoir connaissance, travailler avec les services de la CASA, il y a un travail soigneux qui est exécuté et vous êtes en train de porter une accusation encore une fois qui peut soulever une polémique. ; Ces personnels travaillent d'arrache-pied avec beaucoup de méthode pour mettre en place des dispositifs qui vont permettre des économies d'eau. Dans l'esprit de tous, y compris le vôtre, de toutes les personnes ici réunies et tout le personnel de la CASA et toutes les communes de la CASA, l'eau c'est quelque chose que nous devons protéger. Il faut de l'argent pour cela et aujourd'hui les choses vont se faire au fil du temps et s'améliorer car on ne peut pas, dans un claquement de doigts, tout corriger. Je crois que chez nous on ne perd pas de l'eau, il y a eu des efforts de faits en son temps. La CASA récupère un réseau qui est convenable, il n'est pas parfait, il va y avoir des travaux importants dans le centre du village avec des renforcements et du renouvellement des réseaux. Certains sont encore entièrement en diamètre insuffisant pour alimenter nos bornes à incendie, ce qui pose problème. Donc on va avancer avec cette solidarité collective que représente la CASA.

M. Dubbiosi : les études pour le futur, trouver des alternatives pour nous alimenter en eau dans le futur : peut-être la dessalinisation de l'eau de mer. Toutes ces études sont menées et commencent à voir le jour.

Mme Fécourt : si j'ai dit cela tout à l'heure, c'est pour...

M. Dubbiosi la coupe : excusez-moi Madame, je fais une petite remarque pas à vous mais à votre mari « s'il était possible qu'il arrête de bouger la tête et de prendre un air comme il a pris tout à l'heure, c'est fort désagréable pour moi, je ne le comprends pas.

Mme Fécourt : Moi je ne le vois pas, il est derrière nous.

M. Dubbiosi : Moi je le vois et c'est très désagréable, je ne comprends pas que quelqu'un qui a été élu pendant des années ait ce comportement de gamin. Moi je ne suis pas payé, je viens sur mon temps personnel, j'aime bien ce que je fais et je ne supporte pas des personnes comme ça qui ne me respectent pas du tout. Donc Monsieur, soit vous arrêtez, soit vous pouvez sortir.

Mme Fécourt : Ecoutez, moi je ne suis pas toujours respectée non plus.

M. le maire : Continuez Madame. Il est vrai que parfois la personne désignée se comporte des fois de façon un peu inhabituelle dans la courtoisie. Je me souviens d'un temps où il passait derrière moi en me tapant sur l'épaule allégrement comme s'il avait commis une conquête quelconque.

Mme Fécourt : je reviens au sujet parce que personne n'avait vu l'année dernière le volume de service. J'avais bien été la seule à avoir parlé de l'augmentation anormale du volume de service.

M. le maire : on vous en remercie. Poursuivez.

Mme Fécourt : J'ai une dernière question. On a vu qu'il y avait un programme de travaux, tout cela est réconfortant, l'objectif du délégataire visiblement devrait être modifié, c'est bien. Le contrat avait été renouvelé avant son terme, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

M. le maire : il n'a pas été renouvelé avant son terme, il y a eu des avenants par rapport à des travaux concessifs. Justement dans le cadre de ces travaux concessifs parfois il y a des prolongations dans le contrat puisqu'on fait supporter au délégataire de service des travaux de renouvellement et on prolonge un peu le contrat pour alléger la charge du coût au m³ sur l'utilisateur.

Mme Fécourt : le coût global est de 4,81 € avec les taxes d'environnement et ce tarif a augmenté de 5,11 %. Les autres communes n'ont pas cette augmentation-là, comment expliquer tout cela ?

M. Dubbiosi : au niveau des avenants qui sont passés, vous avez des différences entre les différents villages. Opio est passé il y a quelque temps à des services que nous n'avions pas et que nous allons avoir d'ici quelques mois. Donc, ils avaient la possibilité de se connecter sur le site et avoir des recommandations d'économies d'eau. C'était de l'intelligence artificielle qui était dans un programme. Nous ne l'avions pas, avec le nouveau contrat, on va l'avoir d'ici peu. Tout cela a un coût qui est réparti sur le coût de l'eau. Qu'il y ait des écarts entre les communes et sur des années différentes, ce n'est pas très étonnant.

M. le maire : je précise qu'Opio, est une commune inférieure en nombre d'habitants, elle avait le droit à l'époque de pouvoir intégrer dans son budget principal une partie de la dépense du coût en eau, ce qui nous était interdit à nous puisque nous devons appliquer la totale transparence : un service – un coût. L'avantage qu'avait la commune plus petite est qu'elle pouvait prendre une part de ces sommes et les mettre dans son budget primitif ce qui permettait artificiellement de baisser le prix de l'eau.

La présentation est actée.

1.3 CASA : Rapport annuel d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif (DCM 2023 - 64)

Présentation de Madame Genet :

Le Rouret Collecte et Assainissement non collectif SUEZ EAU France, CONTRAT du 01/07/2012 au 30/06/2027
1015 abonnés

Réseau de 11,8 km (réseau CASA vers la station de Châteauneuf : 1 poste de relevage) et avec le réseau vers la station des Bouillides à Valbonne : 12,2 km et 1 poste de relevage

Capacité des 2 stations : Châteauneuf : 2 500 équivalents habitants et Bouillides : 34 000 équivalents habitants

L'assainissement non collectif concerne 944 abonnés (usagers du SPANC)

42 diagnostics de bon fonctionnement ont été réalisés, 2 contrôles de conception (instruction des permis ou des réhabilitations) et 1 suivi de réalisation (habitations neuves)

855 installations contrôlées au total en 2022 et un taux de conformité réglementaire de 89,7 %.

Le tarif du SPANC est de 0,28608 € /m³

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : 2 616

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif : 1 603

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 89,7 %

Réalisations en 2022 :

- *Extension du réseau public chemin du Castellet, chemin du vallon de Barnarac*
- *Lancement des études du schéma directeur d'assainissement intercommunal*
- *Mise en œuvre de procédures de suivi des dossiers SPANC : dossiers pollution, arrêtés de dérogation*
- *Entretien et contrôle des ouvrages d'assainissement collectif (rôle du délégataire)*
- *4 interventions d'urgence*
- *Travaux de renouvellement des réseaux (18 800 €)*
- *1 opération de réparation*

- 1,5 km de curage préventif des réseaux
- 500 mètres d'inspection pedestre
- 11 avis d'urbanisme et 4 enquêtes de raccordements
- 2 nouveaux raccordements créés
- 2 nettoyages du poste de relevage des eaux usées

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (en euro) : 2,1553 € le m³.

M. le maire : la commune du Rouret a eu de longue date, et c'est pour cela qu'on peut faire des différences, un service d'assainissement qui regroupe aujourd'hui 1095 raccordements et des non collectifs. Quand on compare, cela veut dire qu'on peut comparer ce qui est comparable. Quand on offre un service supplémentaire et quand on protège l'environnement en mettant en place des dispositifs de réseaux, cela augmente la dépense chez l'usager. Mais si je prends une commune qui est en aval de la nôtre, alors que nous avons depuis plus de 20 ans un service d'assainissement collectif sur le territoire, la commune en aval débute à peine son arborescence de réseau collectif d'assainissement, son prix de l'eau était donc inférieur puisque le service d'assainissement n'était pas assuré. Nous étions des précurseurs et avons largement anticipé le développement de l'assainissement collectif. Tout service demande à être payé.

Mme Genet :

Pour l'assainissement collectif, le produit d'exploitation du service délégué rapporte 180 505 €, les charges du service sont de 151 419 €, le résultat après impôt est de 29 086 €.

Sur les tarifs de la collecte au 1^{er} janvier 2023, on note une part fixe à 69,11 € HT et une part variable à 0,4138 € HT.

Pour l'assainissement non collectif, les produits d'exploitation (les contrôles effectués) ont rapporté 28 075 € pour des charges de service à 6 244 €, et un résultat après impôt de 21 831 €.

Au 1^{er} janvier 2023, un tarif SPANC à 34,33 € TTC /an/abonné, soit 0,28608 €/m³

Les perspectives :

- Définir le Programme d'investissement 2022 – 2023 :

Extension du réseau d'eaux usées chemin des Pierres de Moulin

Etudes : projet d'aménagement cœur de ville, chemin de Pei Pellegrin, chemin des Ribes, chemin de Frayère

- Elaborer des règlements de service intercommunaux

- Poursuivre les études du Schéma Directeur d'Assainissement traitant des différentes composantes des systèmes d'assainissement collectif (réseaux, postes de relevage, station d'épuration, gestion des boues et autres sous-produits d'épuration, développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

- Développer les dispositifs et procédures d'autosurveillance en vue de lutter efficacement contre les pollutions, les infiltrations d'eaux claires parasites et d'accentuer le contrôle des rejets non domestiques avec l'assistance des communes détentrices du pouvoir de police sanitaire (le pouvoir de police n'a pas été transféré à la CASA, il appartient toujours au maire)

- Constituer une base des données d'assainissement non collectif complète, consolidée et reportée sur le système d'information géographique (SIG) de la CASA.

Les moyens de SUEZ en France :

Fin de contrat prévue en 2027

Pour l'assainissement non collectif, il s'agit de réaliser le diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de contrôle, annualisation. A la charge du délégataire, l'entretien, curage et renouvellement des conduites et branchements d'eaux usées et postes de relevage.

Des programmes de travaux concessifs et réduction de 30 % des eaux claires parasites (ce sont les eaux de nappes qui seraient drainées par des réseaux pas forcément étanches ou bien les eaux de pluie raccordées dans les réseaux d'assainissement, ce qui n'est pas réglementaire)

Gestion des nouveaux branchements

La CASA s'occupe de la réalisation des travaux neufs, les extensions, les renforcements et les renouvellements, le suivi des projets et dossiers d'assainissement communaux, le suivi du contrat de délégation et veille à ce que SUEZ tiennent ses objectifs et les mesures inscrites dans le contrat.

M. le maire : tout ce qui se passe sur l'ensemble du territoire communal, tout ce qui se passe sur les 24 communes, il y a la volonté de mettre en place des protections autour d'émissaires en mer pour la station d'épuration de Vallauris, il y a aussi le traitement et la désinfection des eaux usées de ces deux stations d'épuration avant rejet en mer, il y a aussi les équipements de traitement des stations d'épuration de Vallauris, le démarrage de travaux de reconstruction de la station de Gourdon, la CASA a aujourd'hui accéléré son mouvement d'intervention après avoir pris connaissance de l'actif et du passif de chaque commune, des réseaux, il y a un travail important de prise de connaissances. On rentre maintenant dans l'opérationnel et c'est très engageant pour nos communes que de se sentir épaulés partant du principe que nous n'avons pas toujours les ressources humaines dans nos petites communes pour pouvoir travailler sur l'ensemble de ces prestations. C'est pour cela que les petites communes sont passées des régies à la délégation de service public parce que vous savez tous quand une conduite d'assainissement casse, on est contents de trouver un service d'urgence pour intervenir et réparer.

TARIFS (en noir LE ROURET, en vert Châteauneuf)

TARIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m ³	M ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES Abonnement (part délégataire)			69,11 €	66,65 € 19,28 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,8628 €	25,88 €	23,78 €	
Tranche 2	90	0,9076 €	81,68 €	74,92 €	
Tranche 1	120	0,2363 €	28,36 €	34,68 €	
Abonnement (part collectivité)			3,25 €	3,25 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,3000 €	36,00 €	36,00 €	
Tranche 1	120	0,9392 €	112,70 €	112,70 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'Eau)	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
TOTAL HT ASSAINISSEMENT			235,13 € 160,26 €	223,80 € 185,86 €	+ 5,06 % - 13,78 %
TVA 10 %			23,51 € 16,03 €	22,38 € 18,59 €	
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT			258,64 € 176,28 €	246,18 € 204,45 €	+ 5,06 % - 13,78 %
PRIX MOYEN TTC ASSAINISSEMENT PAR M ³			2,1553 € 1,4690 €	2,0515 € 1,7037 €	+ 5,06 % - 13,78 %

Mme Fécourt : Je souhaite intervenir par rapport au tarif.

2,16 € le m³ au Rouret, c'est l'un des tarifs les plus chers des communes de la CASA en délégation de service public (tout comme l'eau). Non seulement le tarif est le plus cher mais c'est au Rouret que l'augmentation est la plus

importante : + 5,06 % entre 2022 et 2023. On a vu que beaucoup de communes ont vu leurs tarifs baisser ou se stabiliser. A Châteauneuf, ils sont à 1,50 €. Qu'est-ce qui peut expliquer qu'on ait des tarifs aussi élevés et qui augmentent ? Est-ce qu'on est condamnés à payer plus chers jusqu'en 2027, date de la fin du contrat ?

M. le maire : je vous ai exprimé l'idée qu'à partir du moment où nous étions largement desservis avec des obligations qui étaient les nôtres autrefois et on a assuré l'extension des réseaux d'assainissement, le renouvellement des réseaux d'eau, cela a entraîné des dépenses, cela a imposé dans une logique très naturelle de redistribuer cela en solidarité sur l'ensemble des factures des administrés. Bien sûr il fallait prendre des décisions, avoir le courage de procéder à ces travaux et à un moment donné, il faut payer. Quand vous dites « à Châteauneuf, c'est moins cher » et vous comparez souvent des choses qui ne sont pas comparables, je vous ramène à la raison et vous explique que les communes ne sont pas égales, les prestations offertes aux habitants ne sont pas égales, nous avons pris de l'avance, c'est des prestations qui coûtent cher, grâce à la CASA aujourd'hui, il va y avoir une harmonisation au moins par secteur (regroupement de plusieurs communes, au moins trois, ex Châteauneuf, Opio, Le Rouret, peut-être Le Bar sur Loup et Roquefort), grâce à la solidarité qui va s'exercer de la ville vers nos communes, nous pouvons nous en féliciter et nous pouvons dire avec confiance que grâce à cela, des habitants du littoral vont participer aux dépenses qui s'exécutent sur nos territoires communaux, ce que nous ne pouvions pas faire avant puisque nous étions seuls face aux obligations et seuls nos habitants devaient payer la facture. Il n'y a pas de tarifs spéciaux pour les élus que vous avez devant vous, quand on a pris ces décisions c'est justement avec courage pour permettre au Rouret de bien fonctionner et d'aller de l'avant.

M. Dubbiosi : des interventions, il n'y en a pas énormément, la station d'épuration des Valbonne, on a mis des années à choisir et on est bien contents d'être raccordés à la station des Bouillides, des solutions on n'en avait pas énormément.

M. le maire : on avait autrefois une station d'épuration qu'on a éliminée, il a fallu se raccorder. Je précise que nos contrats sont anciens et qu'aujourd'hui les contrats nouveaux gérés par la CASA, à partir du moment où ils travaillent par sectorisation et pour des volumes d'eau plus importants, la CASA a cette capacité et cette force de pouvoir négocier, chose que nous n'avions pas malgré l'aide qui nous était apportée autrefois par les services de l'Etat. Ceci a été fait dans la plus grande transparence et dans la logique la plus pure de faire payer le moins possible aux habitants du Rouret.

Mme Fécourt : les contrats ont-ils tous la même durée ?

M. le maire : il y a des contrats anciens, des contrats qui se renouvellent, les communes ne sont pas égales dans leurs rythmes, leurs façons d'agir, dans leurs services aux habitants, elles n'ont pas toutes les mêmes revenus, elles sont égales devant la loi, devant les obligations, les contrats ne sont pas les mêmes, la réplacité n'est pas la même, la CASA rentre aujourd'hui dans le principe d'uniformiser tout cela et à partir du moment où des communes touchent à la fin de contrat, elles sont rassemblées et une uniformisation s'opère.

La présentation est actée.

1.4 CASA : Rapport annuel d'activités 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (DCM 2023 - 65)

Présentation de M. Dubbiosi :

J'ai rencontré Pierre Emphoux, le gestionnaire CASA, pendant 1 h 30 cette semaine. Il pourrait venir nous présenter le rapport annuel à l'avenir.

L'organisation sur le territoire :

24 communes, 180 000 habitants, 182 agents CASA avec aussi des prestataires saisonniers, 7 déchetteries. Sur la partie nord du territoire de la CASA, c'est traité en régie par le personnel de la CASA, sur la partie sud, c'est géré par la CASA et sur la partie centrale c'est géré par le prestataire Véolia.

A Opio, depuis peu, une partie est en régie et une partie est gérée par le prestataire.

A Mandelieu, il y a une unité de valorisation.

Les faits marquants de 2022 :

Evolution des collectes :

- Analyse des collectes existantes et proposition de stratégies : la collecte à Opio a pu être récupérée, la collecte des encombrants a pu être récupérée sur toute la CASA.*
- Mise en place de collectes en porte à porte (PAP) des emballages sur le parc de Sophia Antipolis le 04/03/2023 : ce n'est pas une réussite, les sociétés de Sophia Antipolis ont des contrats avec des sociétés de nettoyage ayant un turnover important de leur personnel. Résultat : beaucoup de refus de tri, la qualité du service n'est pas là. Aujourd'hui se pose la question : est-ce qu'on revient en arrière, est-ce qu'on retire cette collecte en PAP sachant qu'il n'y a ni contrôle ni sanction.*
- Expérimentation des collectes de végétaux en PAP sur des quartiers d'Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris le 08/06/2022*
- Etude des Biodéchets : Des stratégies en cours d'élaboration pour faire du compostage individuel et collectif, le but est de faire du compostage sur les appartements (composteurs collectifs). Des questions se posent à quel endroit ?, qu'est-ce qui est acceptable ? qu'est-ce qui ne l'est pas ?*

Développement de la communication :

- Flyer refus de collecte de tri et végétaux : ils sont positionnés sur les bacs des gens qui trient mal. Cela permet de leur faire changer de comportement.*
- Evolution du site internet*
- Outils de communication à destination des résidents et touristes : il a été constaté que les touristes ne trient pas, des plaquettes multilingues ont été distribuées aux syndicats de copropriété, aux campings afin d'améliorer cette capacité à bien trier.*
- Textile Linge Chaussures : campagne Réparer Réutiliser Recycler Réduire*

On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de refus de tri. On ne trie pas très bien, on peut largement s'améliorer. Cette année, il y a eu une sensibilisation information des équipages, ils ont formé des rippers pour préciser ce qu'il fallait faire. Refus de tri par immatriculation des véhicules du centre de tri et le but est de retourner vers des équipages pour qu'ils soient plus vigilants et qu'ils fassent des actions à destination des personnes qui trient mal. Des interventions auprès des habitants et commerces qui sont mauvais trieurs.

Le cas particulier sur la CASA est que la gestion des déchets se fait aussi bien chez les particuliers que chez les entreprises. On est très gentils par rapport aux entreprises mais cela a un impact non négligeable au niveau des tonnages.

M. le maire : il y a de plus en plus des activités commerciales ou des entreprises qui traitent elles-mêmes en direct et qui sont exclues du champ du service proposé par la CASA. Elles paient elles-mêmes.

M. Dubbiosi : certes il y en a mais pas suffisamment. La CASA prend en charge tout cela et cela impacte les performances.

A Antibes, en PAP, il y a de 2 à 28 collectes. Le Rouret, c'est 2 collectes pour les Ordures Ménagères, 1 à 2 pour les biflux (bacs jaunes), le verre c'est en Point d'Apport Volontaire (PAV), les végétaux c'est 1 fois par semaine mais l'hiver 1 fois tous les 15 jours

Collecte en Point d'Apport Volontaire : les PAV ont un peu diminué cette année parce que les communes comme Vallauris ont supprimé un certain nombre de colonnes et il y a un maire qui n'autorise pas les PAV sur sa commune (Roquefort les Pins)

M. le maire : lorsque la CASA a pris le service, il était déjà organisé comme cela sur Roquefort, tout ceci est une question de moyens.

Concernant les linges et textiles, les 2 associations ont été reconduites.

Au niveau des encombrants et des dépôts sauvages, 441 interventions ont été menées en 2022 : 336 concernent des rendez-vous pour les encombrants et 105 pour des dépôts sauvages. C'est en diminution mais la commune agit aussi contre les dépôts sauvages.

Les obligations réglementaires de réduction et valorisation ont un peu changé cette année. L'Etat a demandé :

- de réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15 % à hauteur de 2030, soit un objectif pour nous : on est à 929 kg/an et par habitant et passer à 805 kg/an/hab est un objectif plus qu'ambitieux.*
- d'augmenter la valorisation matière à 60 % en 2030*
- et réduire le stockage à 10 % sachant que nous on est déjà à 3 %.*

Pour l'instant on est à 47 % de valorisation matière. Il faudra atteindre 60 %. Le but est d'encombrer le moins possible les incinérateurs. Ils sont utilisés pour l'instant pour 50 %, le but est de passer à 37 %. On est à 3 % de stockage final pour un max de 10 %.

M. le maire précise que l'incinérateur participe à la valorisation énergétique. A partir du moment où on a commencé à faire le tri, on s'est retrouvés avec un besoin de matériau de brûlage pour pouvoir perdurer et faire de la valorisation énergétique. Cela nous a permis d'intégrer les communes de Cap Azur (ouest).

M. Dubbiosi : quand on part des 929 kg/an/habitant, l'analyse faite précise que cela correspond à 9 kg de carton, 35 kg de verre ... et il reste 438 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles. Si on venait à trier de façon parfaite, Il ne resterait que 438 kg par habitant. Cette année, ils ont constaté sur quelques camions 32 % de taux de refus. C'est important. Les tris ne sont pas bien faits.

M. le maire : je précise quand même qu'il y a une complexité entre ce qui est triable, ce qui ne l'est pas, les gens ne comprennent plus très bien. Autrefois, il y avait des ambassadeurs de tri pour éduquer les populations.

M. Dubbiosi : autrefois, il y avait 16 ambassadeurs de tri, ils ne sont plus que 4 gérés par Univalom.

M. le maire : chacun doit regarder s'il y a le petit logo de tri pour savoir si c'est recyclable.

M. Dubbiosi : Il y a la problématique des entreprises. Si les entreprises ne trient pas bien, il faudrait un moyen pour leur dire que cela ne va pas. Peut-être mettre en place une redevance ou quelque chose comme cela qui permettrait de leur faire changer de comportement.

M. le maire : c'est une idée à proposer.

M. Dubbiosi : sur les 438 kg /an/hab d'OMR, il reste 20 kg de textiles, 13 kg de déchetteries, 136 kg de déchets compostables en unités industrielles, ce qui veut dire qu'il y a un gisement pour les biodéchets. C'est pour cela qu'ils veulent mettre un système de compostage individuel et collectif. Il reste aussi du verre, une quantité importante, une analyse sur les restaurants ne serait pas négligeable pour voir où cela va. Ainsi il ne resterait plus que 105 kg/hab/an de déchets résiduels. On voit bien qu'on a des capacités de faire beaucoup mieux et en 20 ans de mandat, je vois que c'est très long pour faire changer les comportements. Au départ, les gens s'y sont mis assez vite, on voit qu'il faut reprendre la main, aider, la communication, les rippers, les ambassadeurs de tri : le moment est peut-être venu d'en reprendre et de faire de la formation vers des personnes.

M. le maire : c'est pour cela qu'il y a le programme Watty dans les écoles pour faire changer les modes de comportement...

(Le programme Watty consiste à des interventions dans les classes pour faciliter la réduction des consommations d'énergie à l'école et au sein de leur foyer, (changer ses ampoules électriques, consommer moins d'eau, se déplacer à vélo afin de réduire son impact environnemental)

M. Dubbiosi : comme chaque année, la CASA présente cette analyse où on voit apparaître 929 kg/an/hab à comparer à 520 kg/an/hab au niveau national.

Les 929 kg ne prennent en compte que les habitants et non pas les touristes. Les entreprises, c'est 20 % du montant total, ce n'est pas négligeable.

M. le maire : il y a quelque chose à faire autour des entreprises. Elles contribuent beaucoup au niveau de la mobilité et du transport. Il y a des équilibres à trouver. Il reste à faire de la communication, de la sensibilisation, de la pédagogie. Elle est faite au fil des ans. Je pense qu'à terme on finira par comprendre qu'il y a des enjeux qui nous dépassent et qui méritent une prise de conscience y compris dans le geste simple.

M. Dubbiosi : les services de la CASA font ce qu'il faut. Pour l'évolution des tonnages sur les déchets ménagers, c'était plutôt à la baisse car il y a eu d'abord des conditions climatiques (sécheresse, interdiction d'arrosage) pour les végétaux, la crise économique donc moins de consommation.

M. le maire : étant assez révolté sur le sujet, près des apports volontaires, on voit l'été de nombreuses bouteilles, canettes qui sont déposées au pied des containers. Nous devons nettoyer. Nos habitants sont plus sensibles à la propreté des lieux. Nous allons très certainement installer une caméra chasseur pour pouvoir sanctionner ces personnes qui n'ont aucun respect.

M. Dubbiosi : on est à 98,4 % de valorisation et on a des objectifs un peu nouveaux pour essayer de moins incinérer et avoir plus de valorisation organique.

Au niveau financier, le budget c'est plus de 47 millions d'euros avec un investissement à 6 millions d'euros sur l'année 2022. Sur la partie tri sur les 47 millions d'euros, Univalom c'est 14 millions d'euros. Cela représente un coût de fonctionnement à 226,97 €/habitant et un coût d'investissement à 34,94 €/habitant.

On a une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,8 %. La TEOM est liée à des bases. La taxe est basse. Si l'on veut comparer les taxes des autres communautés d'agglomération de Cannes, Grasse, il faudrait comparer aussi les bases. Là aujourd'hui on ne peut pas comparer.

M. le maire : si on a baissé le taux de la TEOM à la CASA, c'est parce qu'il y avait une augmentation du nombre d'entreprises et cela a entraîné un produit financier qui s'est élevé. La CASA a souhaité faire moins peser de taxes sur les usagers.

M. Dubbiosi : sur les perspectives 2023, pour la collecte en PAP pour Le Rouret, il y a eu la mise en place d'un deuxième jour de collecte sélective pour une dizaine de points à forte production et la suppression d'un point de collecte à l'origine d'incivilités.

Pour le compostage, la question est comment faire en sorte que les personnes habitant en logement collectif puissent accéder au compostage collectif ?

M. le maire : je précise que nous délivrons des permis de construire pour des collectifs au Rouret avec des zones de compostage, en revanche, on ne sait pas bien qui va s'en occuper. Faire du compostage demande une intervention humaine pour tourner les végétaux, les aérer, faire en sorte qu'il n'y ait pas d'odeur. Dans l'habitat vertical de nos villes, cela devient plus compliqué. Des solutions seront certainement mises en place. Il faudra que les habitudes changent.

M. Dubbiosi : augmenter le tonnage en tri, améliorer la qualité du tri. Il faut adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2023-2028. C'est un cadre légal, comment arriver en 2030 avec moins 15 % de déchets ménagers et assimilés. Les contrats d'objectifs sont par rapport à la région qui a des compétences sur les déchets. S'il n'y a pas des infrastructures pour les déchets, la région peut s'opposer à un PLU. Réviser le règlement de collecte fait aussi partie du cadre légal.

Mme Fécourt :

Il y a de quoi être inquiets à la lecture de ce rapport 2022 et à l'écoute de tout ce que vous avez repris.

M. Dubbiosi : inquiets non, je ne pense pas. C'est toujours très complexe, on est nombreux, il faut faire en sorte que tout cela marche bien ensemble. Après, il faut trouver des actions qui vont bien pour que tout marche en bonne harmonie. Ce n'est pas simple.

Mme Fécourt : Rien n'est simple mais le rapport 2021 disait que 76 % des déchets contenus dans la poubelle grise d'ordures ménagères étaient recyclables et cette année le rapport 2022 dit la même chose. C'est là qu'on a de quoi être inquiets. Il n'y a pas d'amélioration de ce côté-là.

M. Dubbiosi : Ce sont des actions qui doivent être prises dans la durée, on ne peut pas avoir une réaction instantanément. Dans la durée, il faut faire en sorte que le tri se fasse mieux. Si on a 4 ambassadeurs de tri sur un périmètre aussi élevé, je ne suis pas si étonné.

Mme Fécourt : c'est sûr qu'il y a un besoin de communication auprès de la population pour savoir bien trier. Le tri des déchets est mal fait. Le pourcentage d'erreurs de tri est en hausse de 5 %. D'ailleurs cela a entraîné une pénalité financière de 30 000 € à payer par la CASA.

Nous avons visité l'incinérateur d'Antibes lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Une visite très intéressante : les employés nous ont affirmé que des grandes surfaces envoient des camions entiers de cartons ! Les centres de vacances sont également pointés du doigt, il n'y a pas de tri. On voit bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Les citoyens dans l'ensemble font un bon tri mais au niveau entreprises, centres de vacances, c'est une catastrophe.

Il faut que nos élus communautaires insistent sur ce point-là.

Le rapport ne parle pas du tout des mâchefers. On sait qu'ils partent à Fos sur Mer pour y être maturés et pour faire par exemple du remblai pour les routes. Les mâchefers, c'est 25 % du tonnage des déchets, c'est 30 000 tonnes par an à Antibes. Donc, c'est très important.

Réduire fortement nos déchets de la poubelle grise s'impose de toute urgence. L'objectif vous dites qu'il est ambitieux mais moins 15 %

M. le maire l'interrompt : si vous avez une question vous la posez, si vous faites un constat perpétuel des choses qui ne vont pas, nous en avons connaissance,

Mme Fécourt : merci je peux parler ?

M. le maire : si vous avez une question posez-la, si on sait vous répondre, on vous répondra, si on ne sait pas on vous enverra la réponse, arrêtez de faire du diagnostic !

Mme Fécourt : je ne fais pas du diagnostic, j'ai analysé le rapport. Tout à l'heure vous avez dit quelque chose qui n'était pas vrai quand vous avez parlé du logo sur les emballages, ce n'est pas le logo qui détermine si on les met dans la poubelle jaune ou la poubelle grise, le logo dit que l'entreprise paie pour le recyclage.

M. le maire : s'il y a un logo, cela veut dire qu'on peut le mettre dans la poubelle de recyclage.

Mme Fécourt conteste.

M. le maire : si vous avez une question, posez-la

Mme Fécourt : vous parliez de l'objectif de moins 15 % en 2030 mais c'est par rapport à 2010 ! Vous parlez d'un objectif ambitieux, j'ai des doutes.

M. Dubbiosi : pour moi, je ne suis pas gestionnaire et j'ai lu le rapport comme vous. Ce que je vois, c'est que cela fait 20 ans que je suis ces rapports et mon impression est qu'on est à 929 kg/hab/an depuis un nombre d'années assez conséquent et qu'on est à une limite sur laquelle on ne peut pas trop descendre. Maintenant il va falloir faire en sorte de prendre des décisions politiques un peu plus forcées plus contraignantes, plus gênantes et pas faciles à mettre en place,

M. le maire : peut-être du répressif

Mme Fécourt : il va falloir de la volonté pour intervenir.

M. Dubbiosi : le répressif ne me vient pas directement, je n'aime pas faire cela.

Mme Panneau : si on demandait aux industriels de mettre moins de packaging.

M. Dubbiosi : la vie a changé, avant on allait chez un commerçant, aujourd'hui les gens achètent sur internet, reçoivent des cartons

M. le maire : L'Etat travaille sur le sujet, les communautés d'agglomération, les métropoles, les départements, tout le monde essaie de trouver des solutions : paiement à la source...

M. Dubbiosi : le logo permettait de dire « je mets de l'argent et cet argent est utilisé pour réfléchir et limiter le nombre d'emballages ».

Mme Skyronka montre un logo qui veut dire que l'entreprise paie une contribution, il existe 13 logos différents, les autres signifient que le produit est recyclable.

Mme Fécourt : le rapport ne parle pas des mâchefers, il parle beaucoup de la valorisation énergétique, c'est très élogieux mais si nos déchets incinérés sont valorisés, il y a un gros point négatif : c'est le traitement des gaz et des fumées de l'incinération qui produit des déchets très toxiques, les Résidus d'Épuration des Fumées

d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM). Ils partent à plus de 200 km à Bellegarde près de Nîmes pour être inclus dans des blocs de béton qui sont enfouis dans le sol. On n'est pas très écologiques.

M. le maire : nous nous sommes opposés collectivement, toutes les communes de la CASA à l'installation d'une usine de retraitement des mâchefers, nous avons pensé très naturellement qu'il était pas utile que les mâchefers de Monaco, Nice, des villes du littoral remontent vers notre canton et notre village, traversant des zones habitées. Je sais que vous n'étiez pas très favorable.

Mme Fécourt : mais pas du tout !

M. le maire : j'ai cru apercevoir quelques panneaux lors de la manifestation à Châteauneuf : que faisons-nous des mâchefers ?

Mme Fécourt : il faut savoir où vont nos mâchefers.

Une petite précision s'impose : M. le maire confond Monsieur et Madame Fécourt. Mme Fécourt n'a jamais participé aux manifestations. M. Fécourt était présent à la manifestation de Châteauneuf où il présentait une pancarte «au recto : Où vont les mâchefers aujourd'hui ? ça ne gêne personne ? et au verso : 20 ans de CASA = 450 kg déchets/hab/an incinérés dont 342 kg mal triés / Qu'est-ce qu'on attend pour mieux faire ? »

M. Dubbiosi : je me souviens du plan d'élimination des déchets de 2001 et 2002 et on se posait la question comment on va faire dans le futur ? On est vraiment très contents d'avoir cet incinérateur sur Antibes. Cette usine a été adaptée aux normes européennes et de fait il y a eu des efforts conséquents pour éviter les rejets à proximité. Est-ce que c'est parfait ? non.

Mme Fécourt : On est d'accord, il faut savoir aussi que l'on va polluer à plus de 200 km de chez nous. M. le maire, vous vous êtes mobilisés avec le député, c'est très bien

M. le maire : très bien Mme Fécourt, vous êtes en train de nous faire un diagnostic régional d'une situation sur laquelle nous n'avons que peu la main, aux villes et aux métropoles qui sont génératrices de mâchefers de les traiter sur place, peut-être de les mettre en sac, peut-être d'en faire dans les usines de cimenterie à proximité, et ne pas les apporter chez nous.

Mme Fécourt : vous êtes un élu communautaire, nous comptons sur vous pour relayer cette information, trouver des sites plus proches. On n'a pas à aller polluer ailleurs.

La présentation est actée.

1.5 Adhésion au groupement de commandes / Amélioration énergétique des bâtiments publics (DCM 2023 - 66)

Présentation de M. Drouard :

La CASA souhaite travailler à l'amélioration énergétique du patrimoine public, en collaboration avec les communes de son territoire.

Dans ce cadre, la commune du Rouret a fait part de sa volonté d'intégrer le groupement de commandes mis en place par la CASA avec 19 autres communes membres afin de bénéficier d'un soutien technique et administratif dans sa démarche de rénovation énergétique des bâtiments ou de production d'énergies renouvelables de style solaire ou production de chaleur à travers biomasse, géothermie sur son patrimoine.

Aussi, afin de définir les modalités de mise en œuvre, une convention constitutive de groupement de commande est établie. La CASA est désignée coordonnateur du groupement de commandes et aura pour rôle de piloter la

procédure de passation du marché et assurera la cohérence des prestations du prestataire à l'échelle du groupement de commandes. Chaque membre du groupement de commandes s'engage à fournir au coordonnateur tout élément nécessaire à l'identification du besoin et à assumer le coût réel des prestations qu'il commande pour son propre patrimoine.

Une étude de la CASA montre qu'il y a un potentiel important prenant en considération des sobriétés énergétiques et des productions d'énergies renouvelables sur le territoire de la CASA. On a un potentiel correspondant à 30 % de nos consommations énergétiques sur le territoire si on se met à faire de la sobriété, faire du développement de photovoltaïque et de récupération de chaleur : biomasse ou géothermie.

Cela concerne des audits énergétiques, des possibilités de mutualiser toutes ces prestations, études de faisabilité, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance juridique et mission de service de contrôle.

Mme Boinnard Berna :

Avez-vous déjà en tête une opération concrète de rénovation énergétique ?

Est-ce que vous avez identifié des besoins pour la commune dans le cadre de ce genre de prise en charge ?

M. Drouard : Je ne connais pas de programme imminent de rénovation des bâtiments. Concernant des programmes qui pourraient bénéficier de ce groupement de commandes, il y a des projets pour faire du photovoltaïque au Rouret. L'an dernier, on vous avait expliqué les plans. On espère qu'en 2024 on va pouvoir mettre dans le budget au moins une phase de développement de ce projet.

M. le maire : pour aller plus loin, il y a déjà plusieurs années que nous avons travaillé à l'amélioration énergétique des bâtiments en changeant des fenêtres, en mettant des isolations ici ou là. En revanche, il y a un sujet qui nous préoccupe et qui va être obligatoire à l'horizon 2030, il faudra que tous les bâtiments scolaires soient parfaitement isolés. Vous le savez, nous avons un projet de restructuration du groupe scolaire et tout ceci va être intégré dans cette logique. 2030, c'est pas loin. En revanche, il faut savoir que c'est bien d'avoir ce groupement de commandes mais cela s'adresse plus aux communes riches qu'aux communes moins riches pour la bonne raison c'est que nous avons des priorités qui nous obligent à rendre des services aux habitants et nous ne pouvons pas toujours mettre l'argent public là où nous souhaiterions le mettre même si nous avons cette sensibilité écologiste au fond de nous comme on l'a démontrée depuis si longtemps comme je le disais avec l'alimentation biologique à la cantine, les plantations d'arbres, la non utilisation des pesticides et des herbicides sur les bords de nos routes... Nous n'avons pas forcément les moyens pour aller aussi vite que ce que l'on souhaiterait. Tout avance y compris produire de l'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques pour nos bâtiments et essayer de rentrer dans une autonomie et une autosuffisance d'électricité pour nos bâtiments publics.

Vote : UNANIMITE

1.6 Convention subséquente de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage de la CASA à la Commune du Rouret relative aux travaux d'élargissement du chemin des Comtes de Provence et création de la voie Paul Cézanne (DCM 2023 - 67)

Présentation de M. le Maire :

Personne n'ignore que nous avons un projet d'aménagement du centre-village et que celui-ci entraîne bien évidemment des obligations en matière de réseaux d'eau pluviale et d'assainissement et des travaux d'élargissement, de création de trottoirs. Plus la densité s'installe en centre-village, plus nous aurons des obligations en matière de desserte et de maillage.

Il y a une participation de la CASA, la CASA souhaite se saisir des travaux que nous allons réaliser pour desservir en adduction d'eau potable et en réseau d'assainissement tous les quartiers qui se trouvent à proximité de la mairie. Autrefois, c'était de l'habitat individuel, donc on avait besoin de peu de réseau, certaines villas étaient

encore en assainissement non collectif. Aujourd'hui, on avance dans une autre direction et dans des obligations légales de maillage et de traitement. Donc, la CASA souhaite accompagner notre démarche et saisir notre opportunité de réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à l'occasion de cette initiative communale.

Afin de ne pas interférer sur la programmation de ces travaux et d'optimiser les conditions techniques et financières de leur mise en œuvre, la commune et la CASA s'accordent sur le principe de transférer à la Commune, la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération.

Au terme de cette convention, les parties s'engagent à débiter les travaux au premier semestre 2024.

La répartition financière du coût de l'opération s'effectue, selon l'estimation prévisionnelle, comme suit :

PART COMMUNALE			
Financier	Travaux réalisés	Montant de l'opération prévisionnel €TTC	Clé de répartition CASA – Commune (%)
Part Commune	Travaux de voirie (aménagement de surface, élargissement et création de voie) y compris les frais annexes (MOE, CSPS, levé topographique, piquetage, diagnostics amiante et HAP) et frais relatifs au déplacement du poteau ENEDIS	1 137 666,49 € TTC	75,26 %
PART CASA			
Part CASA		375 035,61 € TTC Décomposée comme suit :	24,74 %
Part CASA EU	Correspondant aux travaux du réseau eaux usées y compris les frais annexes (MOE, CSPS, levé topographique, piquetage, diagnostics amiante et HAP) et les frais relatifs aux essais de réception du réseau EU	70 042,27 € TTC (travaux : 63 314,20 € TTC et frais annexes dont estimation essais : 6 728,07 € TTC)	4,43 %
Part CASA EP/ GEMAPI	Travaux du réseau eaux pluviales y compris les frais annexes (MOE, CSPS, levé topographique, piquetage, diagnostics amiante et HAP)	215 687,34 € TTC (Travaux : 205 551,48 € TTC et frais annexes : 10 135,86 € TTC)	14,36 %
Part CASA AEP	Travaux du réseau eaux pluviales y compris les frais annexes (MOE, CSPS, levé topographique, piquetage, diagnostics amiante et HAP)	89 306 € TTC (travaux : 85 106,25 € TTC et frais annexes : 4 199,75 € TTC)	5,95 %
TOTAL GENERAL		1 512 702,10 € TTC	100 %

Il est mieux d'avoir un seul maître d'ouvrage, la commune, que d'en avoir deux car cela complique les choses. La perte de la société publique locale (SPL) nous a posé des problèmes et nous avons beaucoup de choses à assumer en interne.

M. Debeire :

Apparemment les réseaux secs ne sont pas concernés par ces travaux. Ils ne seront pas enterrés ?

M. le maire : qu'est-ce que vous appelez les réseaux secs ?

M. Debeire : l'électricité et le téléphone.

M. le maire : l'électricité, c'est déjà en place, le téléphone est déjà en place, donc on n'a pas besoin de faire des travaux.

M. Debeire : pourtant dans la part commune, il y a bien écrit déplacement d'un poteau ENEDIS. ENEDIS, c'est bien l'électricité.

M. le maire : c'est déjà enfoui, on a un pylône béton qu'on va faire disparaître et M. Saulnier complète : les éclairages publics seront enfouis.

M. Debeire : voilà, c'est ce que je vous demandais.

Vote : UNANIMITE

1.7 Convention de mise à disposition d'une balayeuse par la ville de Valbonne (DCM 2023 - 68)

Présentation de M. le maire :

La commune a approuvé par délibération N° DCM_2020_87 en date du 26 novembre 2020 la mise à disposition par la commune de Valbonne d'un véhicule de propreté urbaine type balayeuse prenant fin en décembre 2023.

Le bilan de cette mutualisation s'étant avéré positif, la commune souhaite pérenniser cette prestation de nettoyage et de balayage des voiries communale et souhaite ainsi renouveler cette convention.

Le coût d'utilisation reste inchangé, fixé à 254 € TTC pour une prestation programmée de 7 heures, incluant le trajet et le temps de travail. Ce montant sera majoré en cas de demande en urgence à hauteur de 300 € TTC.

Pour élargir le champ d'intervention de cette balayeuse, la commune du Rouret souhaite poursuivre 24 passages par an (rythme de deux passages par mois) ainsi qu'éventuellement la mise à disposition sur des passages ponctuels à la demande et programmés.

La convention est signée pour un an, renouvelable deux fois (durée limite de 3 années).

Vote : UNANIMITE

1.8 Mandat spécial du Maire (DCM 2023 - 69)

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

Les élus municipaux peuvent être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal.

A ce titre, ces missions doivent faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à un élu nommé désigné.

Jusqu'à présent pour prétendre au remboursement, avant chaque manifestation, le conseil municipal, communautaire ou métropolitain devait voter une délibération spécifique désignant nominativement les élus ayant pour mission de représenter la commune, l'EPCI ou la métropole à cet événement et précisant les dates de leur participation ainsi que les remboursements des frais afférents ;

Ainsi, pour le reste de la durée de la mandature 2020-2026, il est proposé à l'assemblée d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire pour se rendre possiblement aux évènements suivants : Congrès des maires et Salon des maires Congrès de l'Association des Petites Villes de France Assemblée Générale de l'Association Un plus Bio Assemblée Générale/Conseil d'Administration des Villes Oléicoles

M. le maire : nous avons délibéré pour que je puisse aller au congrès des maires cette année. Malheureusement, compte tenu de mon emploi du temps, de la charge de travail je n'ai pas pu m'y rendre à regret.

Mme Boinnard Berna :

Mon intervention concerne le remboursement des élus dans le cadre de leur mandat.

En général avant le vote du budget, il y a la présentation des indemnités des élus et normalement la réglementation stipule que les remboursements de frais des élus sont à présenter également.

Si vous pouviez le faire l'année prochaine, ce serait très bien et conforme à la réglementation.

Mme Zeroual Pomero : je pense qu'il n'y aura pas grand-chose.

M. le maire : je précise que pour ma part je ne me fais jamais rien rembourser, en dehors du congrès des maires (le transport et l'hôtellerie) mais tout ce qui est déplacement, taxi, intra muros dans Paris je le prends à ma charge.

M. Chesta , repris par Mme Panneau et M. le maire : personne ne se fait rembourser.

M. le maire : puisque vous le souhaitez, on dira l'année prochaine personne ne se fait rembourser. Vous avez raison de le signaler, c'est écrit, il faut faire du règlement, du règlement. Vous êtes à cheval sur la réglementation et vous avez raison.

Vote : UNANIMITE

1.9 Recours à la délégation de service public pour la restauration scolaire bio de la cantine des écoles du Rouret, de la crèche, du Centre de Loisirs et du portage de repas / Accord de principe (DCM 2023 - 70)

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

Le délégataire en charge d'assurer cette mission de service public depuis le 1er septembre 2019 est la société REGAL & SAVEUR.

Le contrat d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31 août 2024.

La commune doit par conséquent, se prononcer sur le mode de gestion du service à compter de cette date, puisque « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local [...] Elles statuent au vu d'un rapport présentant les documents contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. »

Cela ne peut pas se faire autrement qu'en délégation de service public parce qu'en régie ce serait compliqué du fait de la responsabilité du personnel et surtout de la responsabilité alimentaire. Ce sont des professionnels qui encadrent, il y a tout le suivi au niveau des analyses sanitaires, vétérinaires.

La société SNRH Régal et Saveurs a fourni 53 601 repas. La mission du délégataire est de gérer l'ensemble de la restauration avec un cahier des charges bien ficelé, avec des demandes précises de la commune : rester en bio,

en certifié, faire un maximum de choses en lien avec le développement durable, la tenue du personnel, les produits d'entretien dans le but de préserver la planète.

Pour le prochain contrat, l'idée est de continuer de la même façon avec toujours en bio certifié, toujours les mêmes contraintes. On inclut dans cette délégation le portage à domicile parce que c'est compliqué d'arriver à trouver des sociétés en dehors de ce contrat car on n'a pas suffisamment de repas. Ils prennent en charge les commandes, la facturation, la gestion du personnel, tous les suivis et ils sont plutôt bien réactifs, ils répondent à nos attentes, essaient toujours de trouver des solutions avec nous.

Cette délégation était plutôt confortable et agréable pour tout le monde.

M. le maire : après 5 ans, il s'agit d'anticiper la démarche et de rentrer dans la mise en place d'un appel à services pour pouvoir assurer la continuité du service des repas bio à la cantine. Nous avons un cahier des charges très strict élaboré par Alice au fil de son expérience. Des entreprises régulières sont venues vers nous pour essayer à chaque fois de se faire une vitrine de bio, nous sommes une commune exemplaire, Le Rouret a été longtemps le chantre de l'alimentation bio en restauration collective et on peut en être fiers. Sauf que si ces entreprises de restauration disparaissaient, nous serions aujourd'hui dans l'impossibilité de revenir en arrière car cela a permis pour de nombreuses familles de choisir Le Rouret pour s'installer parce qu'ils avaient à cœur de se dire dans ce village, il y a une maternelle, une école élémentaire, des repas bio à la cantine, un collège, donc toute une série de services qui invitent les familles sensibles à la défense de l'environnement à s'installer.

Vote : UNANIMITE

2. Service Financier

2.1 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : Budget commune (DCM 2023 - 71)

Présentation de M. Casciani : C'est pour permettre à la commune de réaliser ce qui a été budgété.

Budget principal

Montant des dépenses inscrites au budget 2023 + Décision modificative (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et écriture d'ordre) : 6 945 628.70 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer cet article à hauteur maximale de 1 736 407.19 €, soit 25% de 6 945 628.70 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	BP 2023 + DMB	BP 25 %
20 : Immobilisations incorporelles	223 068.00 €	55 767.00 €
21 : Immobilisations corporelles	2 936 460.24 €	734 115.06 €
23 : Immobilisations En cours	3 786 100.51 €	946 525.13 €
TOTAL	6 945 628.70 €	1 736 407.19 €

Vote : 4 Abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

2.2 Tarification. Location ponctuelle d'une salle municipale par une association (DCM 2023 – 72)

Présentation de M. Delorme : Au dernier conseil municipal nous avons voté une augmentation de 5 %, correspondant à l'évolution du coût autorisé au niveau des loyers, augmentation bien inférieure à l'augmentation des coûts réels pour la commune, des tarifs de location des salles pour les gens qui souhaitent occuper ces locaux en dehors des périodes scolaires.

Il manquait le tarif des associations qui ont une convention prévoyant une occupation hors vacances scolaires et hors jours fériés. Assez souvent, certaines associations souhaitent faire de temps en temps des stages pendant les vacances scolaires et cela occasionne des frais supplémentaires pour la commune : électricité, eau, ménage. Il était logique de prévoir un tarif, ce tarif est basé sur celui de l'année dernière augmenté de 5 %.

Salles Galoubet et Renaldi

	TARIF 2023	TARIF 2024
Location pour 1 h	20,00 € TTC	21,00 € TTC
Location pour ½ journée (maximum 4 h)	40,00€ TTC	42,00€ TTC
Location pour 1 journée (maximum 8 h)	80,00 € TTC	84,00 € TTC

Salles Associatives - Espace Associatif et Culturel

	TARIF 2023	TARIF 2024
Location pour 1 h	20,00 € TTC	21,00 € TTC
Location pour ½ journée (maximum 4 h)	40,00€ TTC	42,00€ TTC
Location pour 1 journée (maximum 8 h)	80,00 € TTC	84,00 € TTC

(Tarifs exprimés toutes taxes comprises - TTC)

Vote : UNANIMITE

M. le maire précise que cette situation n'existait pas autrefois quand l'Etat abondait les communes d'une Dotation Globale de Fonctionnement confortable mais depuis 2010 nous avons vu régresser à hauteur de plus de 50 % cette dotation donc petit à petit on rentre dans ce mode de libéralisme où tout devient payant. Aujourd'hui, il n'est plus concevable que le contribuable du village paie de l'électricité, du chauffage, du nettoyage de salles pour des personnes qui viennent, utilisent, font la fête dans des salles publiques. Petit à petit, les communes sont obligées de chercher des fonds ailleurs, cela ne nous fait pas forcément plaisir mais c'est utile à la bonne gestion du denier public et à la protection des contribuables. Les seuls contribuables qui continuent d'exister sont les propriétaires, les locataires ne payant plus de taxe d'habitation.

2.3 Actualisation des tarifs des Droits de place pour occupation du domaine public : marchés classiques et autres types de ventes non sédentaires et éphémères (DCM 2023 – 73)

Présentation de Mme Zeroual Pomero : on a appliqué une petite augmentation en lien avec la revalorisation des indices. Chaque année on revalorise un peu les montants.

Il manquerait une rubrique dans les marchés événementiels pour un mètre linéaire supplémentaire suivant les stands. Je propose de rajouter cette rubrique et de la chiffrer à 10 € du mètre linéaire. Accord de l'assemblée.

En référence à la dernière délibération du Conseil Municipal en vigueur n°DCM_2022_60 du 29 septembre 2022, il convient d'actualiser les tarifs applicables.

Type	Ancien tarif	Nouveau tarif
Marchés réguliers		
Marché hebdomadaire	3,50 € / m. linéaire / jour	4 € / m. linéaire / jour
Marché mensuel	4,50 € / m. linéaire / jour	5 € / m. linéaire / jour
Marchés événementiels		
Marché artisanal, de producteurs ou d'artistes	10 € le stand de 2m. x 2m. / jour	11 € le stand de 2m. x 2m. / jour
Marché à thèmes (hors marché de Noël)	14 € le stand de 2m. x 2m. / jour	15 € le stand de 2m. x 2m. / jour
Stand d'information, associatif informatif ou d'animation	Gratuit	Gratuit
Food Truck et stands snacking (socca, châtaignes...)	25 € / jour (sans terrasse)	27 € / jour (sans terrasse)
	35 € / jour (avec terrasse)	37 € / jour (avec terrasse)
Autres types de vente		
Vente au déballage (matelas, tapis...)	35 € pour 3 m. linéaires / jour (profondeur limitée à 2 m.)	37 € pour 3 m. linéaires / jour (profondeur limitée à 2 m.)
Camion outillage / divers	30 € / jour	32 € / jour
Activités foraines		
Structure foraine / Grand stand	4 € / m. linéaire / jour	5 € / m. linéaire / jour
Manège / Structure gonflable / Petit stand	2,50 € / m ² / jour	3 € / m ² / jour
Petit stand alimentaire (barbe à papa / pomme d'amour)	5 € / jour (maximum 1,50 m. linéaire)	6 € / jour (maximum 1,50 m. linéaire)
Autres occupations du domaine public		
Terrasse de restaurant / bar	3,50 € / m ² / mois	4 € / m ² / mois
Cirque / Spectacle	30 € / jour pour une seule représentation	32 € / jour pour une seule représentation
Exposition commerciale de voitures	6 € / m ² / jour	7 € / m ² / jour
Caravane forain (non commerciale) dans le cadre des manifestations	10 € / jour	11 € / jour
Services complémentaires		
Accès eau / électricité	4 € / jour pour l'eau	5 € / jour pour l'eau
	5 € / jour pour éclairage	6 € / jour pour éclairage
	10 € / jour branchement matériel de restauration	11 € / jour branchement matériel de restauration

M. Debeire :

Les tarifs présentés sont-ils HT ou TTC car cela n'est pas précisé ?

Mme Zeroual Pomero : ce sont des tarifs TTC.

M. le maire : dans le maquis de la TVA, il n'y a pas de TVA qu'on récupère. Adressez-vous à la Direction Départementale des Finances Publiques.

M. Saulnier : c'est le prix encaissé par le régisseur.

Vote : UNANIMITE

3. Service Aménagement / urbanisme

3.1 Acquisition foncière – Succession EUZIERE – 3 parcelles – AN 110 (Guiols) , AE 61 et AE 63 (Hubac) (DCM 2023 - 74)

Présentation de Mme Genet : Il s'agit de l'acquisition de 3 parcelles qui appartiennent aux héritiers de Mme Euzière.

Les héritiers indivis de Mme Augusta EUZIERE-FOUCARD proposent à la commune l'acquisition des 3 parcelles suivantes au prix global de 12 000 € :

- La parcelle AN 110 (96 m²), sise quartier des Guiols, en bordure du chemin communal et de la berge du cours d'eau longeant les services techniques ;

- Les parcelles non contiguës entre elles AE 61 (9 005 m²) et AE 63 (11 584 m²), sises au lieu-dit l'Hubac, mais attenantes à l'unité foncière du bois communal, qui viennent donc conforter la propriété communale du bois communal (domaine privé de la commune, ouvert au public de 691 510 m², soit plus de 69 hectares) et enrichir son patrimoine naturel et forestier d'une superficie globale de 20 589 m², soit plus de 2 hectares ;

Ces terrains nus inconstructibles, sont proposés au prix moyen de 0,58 €/m².

Vote : UNANIMITE

3.2 Acquisition de locaux de la future médiathèque municipale – Programme EMERIGE « Les Terrasses du Midi (DCM 2023 – 75)

Présentation de M. le maire : merci de bien vouloir ajouter le terme bibliothèque médiathèque municipale

L'actuelle bibliothèque est logée au RDC d'un ancien bâtiment de bureaux. Ce local présente le défaut d'être peu fonctionnel et pas suffisamment spacieux (environ 100 m²) pour héberger toutes les activités d'une médiathèque moderne. Cette bibliothèque est aujourd'hui gérée par une association, cette équipe associative commence à s'épuiser et a confié qu'elle tiendrait le coup jusqu'à la création d'une nouvelle bibliothèque puis elle abandonnera.

La commune s'est donc rapprochée du groupe vendeur Emerige.

Il y a donc lieu de prévoir l'installation d'une médiathèque dans de nouveaux locaux ; positionnés à proximité du cœur de village, modernisés et adaptés à toutes les missions de culture et de lecture publique.

Par anticipation la Commune a obtenu le soutien financier de ses partenaires habituels, à savoir :

- Conseil Départemental 06 : subvention accordée de 186 755,80 €,*
- CASA : fonds de concours accordé de 93 377, 80 €*
- Etat : subvention en cours d'instruction de 93 377, 80 €*

Soit, à ce jour, un montant subventionné acquis de 280 133,60 € pour un prix d'achat TTC de 509 334 €

Dans ce contexte, par un courrier, en date du 08 septembre 2023, la société EMERIGE LE ROURET PIERRES DU MOULIN a proposé à la vente à la Commune un local d'une surface de 181 m² sis en rez-de-chaussée, bâtiment C.

La Commune souhaite saisir l'opportunité d'acquérir ce local à aménager sis dans le programme de logements et d'activités en cours de réalisation.

La commune est déjà en relation avec le Département qui va aider à faire des plans et à projeter un avenir sur les agencements et les aménagements de ce local.

La commune a saisi France DOMAINE, qui a fixé la valeur vénale du bien à la somme de 424 445 € HT, soit un montant de 509 334 € TTC. L'acte notarié sera établi sous la forme de la VEFA (Vente Future en l'Etat d'Achèvement) pour un lot totalement autonome. Les locaux seront livrés bruts (hors d'eau et d'air, avec les réseaux en attente).

Il restera 229 201 € à la charge de la commune.

Mme Boinnard Berna :

Lors d'une séance du Conseil Municipal, nous avons évoqué le fait que nous trouvions dommage que la commune ne fasse pas partie du réseau des médiathèques communautaires et permette ainsi aux Rourétans de bénéficier d'un fonds documentaire considérable. Vous aviez répondu qu'il en avait été question mais que la commune n'avait pas eu les moyens suffisants pour un tel projet.

M. le Maire : J'avais répondu que ceci pouvait s'entendre mais que de toute façon nous aurions le Département avec nous et que, eux aussi, possèdent un fonds départemental plus conséquent et peut-être plus conséquent que celui de la CASA. On fera la demande à la CASA pour voir s'ils peuvent intégrer dans leurs prestations cette médiathèque communale.

Mme Boinnard Berna : oui ce serait intéressant

M. le maire : mais vous avez déjà posé la question, je vous ai répondu mais vous revenez inlassablement sur le même sujet.

Mme Boinnard Berna : ce projet est un peu plus avancé, avez-vous pu évaluer aujourd'hui les dépenses pour l'aménagement intérieur et avez-vous des devis ?

M. le maire : non mais nous avançons, puisque nous n'avons plus de Société Publique Locale, nous sommes maintenant en quête d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour nous accompagner.

M. Saulnier ajoute : on a des offres, la consultation est terminée et les premières estimations tournent autour de 400 000 € pour l'aménagement.

M. le maire : 400 000 € qui seront subventionnés également par la CASA, par le Département, peut-être par l'Etat. Vous savez que l'Etat aujourd'hui est un roi un peu nu, qui n'a plus beaucoup d'argent, c'est parfois à la discrétion du préfet et du sous préfet. Nous avons déjà obtenu des subventions de la part de l'Etat parce que nous sommes en très bonne entente avec les services de l'Etat et que nous travaillons dans un partenariat resserré, ce qui fait que chaque fois nos demandes sont reçues et étudiées avec attention. Mais l'Etat a des orientations précises quant à l'attribution des subventions, par exemple : une année, ils choisissent les crèches, une autre année ce sera les voiries, les réseaux, une autre année encore, ce sera les salles culturelles, etc... L'espoir c'est qu'on arrive au bon moment avec la bibliothèque médiathèque.

Mme Boinnard Berna remercie pour ces explications.

Vote : 4 Abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

M. le maire : qui ne dit mot, consent.

3.3 Statut juridique de voirie : classement des Voies Communales et inventaire des Chemins Ruraux (DCM 2023 - 76)

Présentation de Mme Genet : Un gros travail a été fait en interne pour réaliser la liste des chemins communaux.

Le statut juridique de la voirie communale date initialement de 1992 (21 473 ml de voies communales, 2 053 ml de places publiques et 26 701 ml de chemins ruraux), réalisé par les Services de l'Etat (DDE).

La Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 a modifié le Code de la Voirie Routière. Depuis, le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le Conseil Municipal, sans enquête publique préalable.

Les Services Communaux ont ainsi procédé à un repérage exhaustif des voies communales et chemins ruraux, afin d'actualiser ces données ; sachant que de nouvelles liaisons ont été créées, et que d'anciens chemins ruraux sont devenus dans l'usage des voies communales à part entière, ouverts à la circulation du public et entretenus par la Commune.

Ainsi, le statut juridique des voiries a été mis à jour une première fois en 2014 (29 119 ml de voies communales, 1 909 ml de places publiques et 23 590 ml de chemins ruraux) par la Commune.

Depuis 10 ans, des liaisons et espaces ayant été créés, il convient donc de le mettre à jour à nouveau. En effet, ces données entrent notamment dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée annuellement par les Services de l'Etat à la Commune.

Il ressort de cette actualisation que 1 940,80 mètres linéaires (ml) supplémentaires (par rapport à 2014) constituent désormais des voies communales, avec l'état détaillé suivant :

- 30 170,63 ml de voies communales,

- 2 799,16 ml de places publiques,

Soit un total de voies communales de 32 969,79 ml ;

- et 21 612,00 ml de chemins ruraux.

Dans la présente mise à jour, le tableau des voies a également été mis en cohérence avec l'actualisation des dénominations des chemins en cours de réalisation pour satisfaire aux obligations légales de la BAN (Base Adresse Nationale).

M. le maire : je précise que nous avons beaucoup travaillé par anticipation sur la dénomination des voies et l'adressage et encore une fois nous avons été précurseurs parce que l'Etat a dit qu'à partir de cette année les communes devaient se mettre au travail et assurer un adressage précis cohérent de toutes les habitations sur le territoire national. Nous arrivons à la finalisation, c'est un peu compliqué et tous les mercredis en mairie nous recevons des gens pour les aider. Bientôt la numérotation sera distribuée, sauf pour les quelques récalcitrants qui n'ont pas voulu, ils se sont arc-boutés, ils sont très rares, je tairai les noms mais nous avons bien progressé, c'est bien compris, bien accepté.

Mme Fécourt : Dans le tableau, il y a écrit « les sentiers indûment annexés », qu'est-ce que vous entendez par là ?

M. le maire : les sentiers indûment annexés, c'est-à-dire qu'il existait sur le territoire communal des carraires, partant du principe que la carraire appartient par moitié dans son axe au propriétaire riverain. Donc, il y a eu des sentiers qui avaient été indûment annexés dans un rapport qui remonte à 1992 et qu'il a fallu corriger parce que certains propriétaires sont venus dire : les municipalités précédentes se sont attribuées ce chemin alors qu'il m'appartient par moitié et par moitié à la propriété en face. C'est effectif. Une carraire ne servait autrefois que de sentier pour le passage des animaux. Aujourd'hui, ce n'est plus quelque chose à utiliser, elle appartient aux propriétaires riverains et chacun peut se fermer. Lorsque la commune n'intervient pas sur certains chemins ruraux après 30 ans d'inaction, ce chemin rural peut tomber dans le domaine privé qui jouxte les propriétés.

M. le maire souhaite procéder au vote et *Mme Fécourt annonce* : Nous regrettons l'absence de travail en commission.

M. le maire : oui je sais vous regrettez les commissions, c'est parce que nos services travaillent vite, bien et qu'on leur fait confiance. Une commission pour se faire donner des leçons, on peut s'en passer, on avance. C'est bien pour tout le village et pour tout le service que l'on rend aux habitants du Rouret. Nous sommes plutôt fiers de ce travail que l'on s'applique à faire sans partir dans des tergiversations qui n'ont qu'un intérêt modique de faire progresser les situations.

Finalement, le vote n'a pas eu lieu, M. le maire est passé au sujet suivant.

4. Ressources Humaines

4.1 Formation des élus du Conseil Municipal (DCM 2023 – 77)

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Demande formulée par l'élu par courrier adressé à Monsieur le Maire ;
- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du conseil de son droit à la formation sans faire de distinction de groupe politique, de majorité ou de minorité ou d'appartenance à une commission spécialisée.

Il précise que l'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée chaque année en fonction des demandes présentées lors de la préparation budgétaire, étant précisé que le montant retenu sera arbitré après prise en compte des contraintes budgétaires de l'exercice et du respect des équilibres financiers du budget de fonctionnement.

L'enveloppe allouée à la formation des élus est règlementairement encadrée. Elle ne saurait excéder 20% du montant total des indemnités annuelle de fonction ni être inférieure à 2%.

Ce taux sera revu annuellement selon les besoins exprimés lors de la préparation budgétaire.

Mme Fécourt :

La note de synthèse ne précise pas que les crédits non consommés sont reportés sur l'année suivante.

Est-ce que cela pourrait être ajouté ?

Mme Zeroual Pomeroy : oui

M. Saulnier : ce n'est pas l'objet de la délibération, on vote le pourcentage (2 %) pour préparer le budget et les crédits de l'année précédente seront reportés dans le cadre du budget 2024.

Mme Fécourt remercie M. Saulnier.

Vote : UNANIMITE

4.2 Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe (DCM 2023 – 78)
6.3 Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2e classe et modification du tableau des effectifs (DCM 2023 – 60)

Présentation de Mme Zeroual Pomeroy : c'est une gymnastique au niveau du personnel, quand un agent change de poste ou de grade, on crée un nouveau poste et on supprime l'ancien.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de poste disponible dans ce grade et il convient ainsi de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe et de créer un emploi permanent, à temps complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe dans les services de la commune.

Vote : UNANIMITE

Informations diverses

Info 2 : Compte rendu des Décisions du Maire

DM_2023_127 du 12/10/2023 :

Attribution d'un contrat d'installation et de gestion d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) au cœur de ville de la commune du Rouret

Il est décidé d'attribuer à la Société BRINKS, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Michael GABAY, et dont le siège se situe 41-45 boulevard Romain Rolland – 75014 Paris, l'installation du Distributeur automatique de Billets et le contrat de gestion correspondant,

Le contrat de gestion prendra effet à compter de la mise en place du DAB, pour une durée de 60 mois. L'offre de service est établie, après négociation, à hauteur de 14 133,75 € HT (soit 16 960.50 € TTC) pour l'installation du DAB dans un local propriété de la commune et à hauteur de 750 € H.T. (soit 900 € TTC) en redevance mensuelle dans les conditions ci-dessous décrites : - Redevance fixe aménageable une fois en redevance variable en fonction des statistiques de retrait constatées et communiquées par la société BRINKS

DM_2023_143 du 28/11/2023 :

Attribution des contrats de maintenance préventive des installations électriques des écoles et de l'EAC du Rouret

Les lots n°1 et n°2) sont attribués à la Société Electro Thermique (SET) représentée par Madame Catia FERREIRA, Assistante chargée d'affaires, et dont le siège se situe Zone industrielle de l'argile – lot n°30 – 460 avenue de Quiéra – 06370 Mouans-Sartoux,

Les contrats pour les lots n°1 et n°2 débuteront le 1er janvier 2024.

Chaque contrat est établi pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois pour une durée identique. L'offre de service est établie après négociation, à hauteur de :

- 1 500 € H.T. par an pour le lot n°1 « écoles »
- 2 300 € H.T. par an pour le lot n°2 « Espace Associatif et Culturel »

La présentation est actée.

M. le maire conclut la séance en remerciant tout le monde, tous sans exception, tous ceux dévoués à la cause du Rouret, les adjoints, Alice, j'ajouterais Jeannot son compagnon, qui s'est donné beaucoup de mal pour ce marché de Noël, Maurice Casciani aux finances, Yves aux travaux, Christel à l'urbanisme, Jacques aux associations qui se creuse la tête pour faire passer ses idées que tout n'est plus gratuit maintenant, Martine qui s'occupe des animations et qui nourrit le village de moments importants, Natalie aux écoles, Eric aux grands projets et je rajouterai les chargés de mission : Jean-François Drouard, Joël Hattiger, Jean-Charles, Frédérique pour la petite enfance, le conseil municipal des jeunes, j'en oublie : Hélène qui n'est pas là ce soir. Merci à tout le monde.

J'ai besoin de vous et je suis heureux de savoir que vous êtes à mes côtés et chaque fois que vous le pouvez, vous précédez mes intentions et vous aidez à aller de l'avant.

Mes grands remerciements à notre Directeur Général des Services, Bruno Saulnier, qui représente l'ensemble du personnel municipal et chacun à sa place fournit les efforts que nous leur demandons dans la plus grande amabilité, courtoisie par rapport à l'équipe municipale.

Nous leur apportons la considération qu'ils méritent, ils se dévouent au-delà de leur temps de travail la plupart du temps et ceci est un avantage pour la commune. Je rappelle qu'en 1995, il y avait 42 employés au service de la commune, aujourd'hui il y a 40 employés alors que la population a largement augmenté, le poids des compétences et des charges sur le dos des communes est beaucoup plus important.

Je vous souhaite à tous une bonne fête de Noël, c'est le moment du partage, de l'amour, rappelez-vous d'en donner aussi et autant que vous pouvez autour de vous, rappelez-vous aussi que c'est maintenant qu'il faut le faire parce qu'un jour, on quitte la vie et certains s'en vont et que si on ne le fait pas quand ils sont là, on se dit qu'on a raté quelque chose. Soyons tous courtois et attendris par ce qui se passe autour de nous, c'est Noël, c'est une belle fête. Je vous invite maintenant à venir prendre le pot de l'amitié dans l'entrée.

Rendez-vous en février 2024.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 22 février 2024 à 19 h au théâtre.